

## LE RAPPORT D'ÉTUDES

<b>S6</b> <b>L.6.19 – RE</b>	<b>LE RAPPORT D'ÉTUDES</b> <b>ET SA SOUTENANCE - 4 ECTS</b>
<b>EQUIPE ENSEIGNANTE</b> - 1 ENSEIGNANT(E) DE PROJET - 1 ENSEIGNANT(E) D'UNE AUTRE DISCIPLINE	<b>DÉFINITION ET OBJECTIF</b> Le rapport d'études est un travail personnel écrit (de synthèse et de réflexion) sur des questionnements menés à partir de travaux déjà effectués, d'enseignement reçus et/ou de stages suivis. Le rapport d'études constitue une synthèse réflexive de l'étudiant sur sa propre production, les enseignements reçus et les stages suivis au cours du premier cycle (à l'ENSAPLV ou autres établissements) à dessein d'une présentation pertinente de son parcours, de ses orientations et de ses perspectives futures, voire du transfert de l'étudiant vers d'autres établissements. Ce travail sollicite : La pratique de la rédaction et de l'argumentation sur des sujets s'inscrivant dans les problématiques abordées au cours du cycle licence, La capacité à cumuler connaissances, références et expériences, La conception et la production de documents combinant textes, dessins, images ; le rapport doit faire état de la maîtrise de la micro-édition par les moyens informatiques. Ces compétences techniques sont au service d'un travail descriptif et analytique : la mise en forme du rapport demande de réunir, d'organiser et d'illustrer des données. Cet exercice permettra à l'étudiant de s'initier aux thèmes de recherches qui accompagnent le projet architectural et urbain, et d'exercer un regard critique et récursif sur cette activité. L'introduction aux recherches documentaires et bibliographiques ; l'élaboration du rapport d'études doit encourager la lecture dialectique, dialogique et synthétisante d'ouvrages. Le rapport d'études n'est pas un travail de recherche autonome de type petit mémoire, ni un portfolio, bien que sa conception poursuive des ambitions professionnelles et universitaires.
<b>OBLIGATOIRE</b>	<b>STRUCTURE ET CONTENU</b>
<b>GROUPE</b> COEFFICIENT DE PONDÉRATION : <b>0,60</b>  MODALITÉ PÉDAGOGIQUE TD : 1	Le rapport comporte : un texte introductif dans lequel l'étudiant expose ce qui suit ; une synthèse graphique des projets de l'étudiant accompagnée d'un texte réflexif sur son parcours projectuel, les contenus et méthodes des enseignements, et sa progression personnelle. Un texte sur un ou des questionnements, une ou des expérimentations, abordés dans les disciplines associées au projet architectural et urbain (Histoire et Théories, Construction et Environnement, Représentations, Expressions Plastiques, Sciences Humaines). Ce texte est illustré par un choix de travaux (TD ou recherches). Un texte conclusif dans lequel l'étudiant présente et motive ses orientations et perspectives d'études en cycle Master et plus généralement la poursuite de ses études, ses thèmes de travail et d'approfondissement. Une bibliographie personnelle des ouvrages que l'étudiant a lus et avec lesquels il a travaillé durant sa scolarité en premier cycle. Le <b>rapport d'études</b> est un document de format A4, reproductible, d'une vingtaine de pages (textes + iconographie).
<b>NBRE DE SEMAINE : 14</b>	<b>DISPOSITION PARTICULIÈRE POUR LES ÉTUDIANTS À L'ÉTRANGER</b> Le rapport d'études des étudiants inscrits en licence 3, en séjour d'études à l'étranger, comportera : un rapport couvrant les deux ans d'études à l'ENSAPLV, ou autres établissements, selon les prescriptions communes décrites ci-dessus. Un rapport Erasmus qui comportera la présentation de l'institution d'accueil. La synthèse des enseignements suivis par l'étudiant et des travaux effectués. Un texte sur la pédagogie, la théorie et pratique du projet architectural et/ou urbain : les contenus et objectifs, les croisements disciplinaires, les références et bibliographie, les échelles et outils de représentation, les méthodes d'encadrement et d'évaluation, etc. Des éléments comparatifs avec l'ENSAPLV, Un texte sur l'apport culturel de la pratique d'échange. Une bibliographie personnelle des ouvrages que l'étudiant a lu et avec lesquels il a travaillé durant sa scolarité en licence. Le rapport Erasmus est un travail personnel écrit, de synthèse et de réflexion, sur des questionnements menés à partir des cours suivis, des travaux effectués dans l'institution d'accueil, et de la confrontation des cultures. L'ensemble (1. & 2.) est un document de format A4, reproductible, d'une vingtaine de pages (textes + iconographie).  Le rapport est remis au service des relations internationales, en plusieurs exemplaires en septembre et fait l'objet d'une présentation orale devant un jury.
NBR D'HEURES :	
<b>SEMESTRE</b> <b>14</b>	<b>SEMAINE</b> <b>1</b>
TRAVAIL PERSONNEL : 100	
<b>ENCADREMENT ET SOUTENANCE</b> Les étudiants sont encadrés par deux enseignants qui participent à la soutenance. L'encadrement se compose d'un enseignant du projet architectural et/ou urbain et d'un enseignant d'une autre discipline. Le rapport d'étude est remis en plusieurs exemplaires en fin de semestre et fait l'objet d'une soutenance devant ce jury. La soutenance a lieu devant un jury qui comprend des responsables d'autres unités d'enseignement.	